

AgriSuccès Express

Note du rédacteur Kevin Hursh et de la rédactrice adjointe Allison Finnamore

À compter du 1^{er} septembre, les groupes communautaires ruraux pourront présenter une demande de financement de projets d'immobilisations au titre du *Fonds AgriSpirit* de Financement agricole Canada (FAC), qui est doté d'un budget de 500 000 \$. Depuis 2004, 78 projets ont reçu entre 5000 \$ et 25 000 \$ en financement pour procéder à des améliorations communautaires comme l'achat d'équipements de services d'urgence, la création de terrains de jeux, de banques alimentaires, de centres de loisirs et de maisons de santé. FAC invite les dirigeants communautaires et les bénévoles de partout au pays à examiner les critères d'admissibilité et à présenter une demande de financement en ligne au www.AgriSpirit.ca.

Vos commentaires sur l'*Express* nous intéressent. Communiquez avec nous à kevin@hursh.ca.

Table des matières : Le 25 août 2006

1. [Cas d'ESB confirmé en Alberta](#)
2. [Couverture améliorée en cas de marge négative dans le cadre du PCSRA](#)
3. [L'Alberta annonce de nouvelles mesures d'aide pour les producteurs](#)
4. [Le prélèvement sur les bovins est maintenant remboursable au Manitoba](#)
5. [Les experts d'assurances de la Saskatchewan sont inondés de réclamations liées à la grêle du mois d'août](#)
6. [Récoltes précoces par rapport à la normale en Saskatchewan](#)
7. [Mouche de la pomme détectée en Colombie-Britannique](#)
8. [Prolongation de la période de présentation des demandes daide pour les producteurs touchés par les inondations](#)
9. [La découverte dun ravageur au Québec pousse les États-Unis à imposer certaines restrictions commerciales](#)
10. [Promotion des programmes destinés aux exploitations agricoles](#)
11. [La CCB fait la promotion dune nouvelle méthode d'évaluation de l'orge brassicole](#)
12. [Analyse du marché – Mise à jour sur les marchés des oléagineux](#)



1. Cas d'ESB confirmé en Alberta *par Allison Finnamore*

Le ministre américain de l'Agriculture, Mike Johanns déclare que le tout dernier cas d'ESB au Canada n'aura vraisemblablement aucune incidence sur le commerce.



Un cas d'ESB a été confirmé le 23 août chez une vache d'élevage de boucherie mature en Alberta, a annoncé l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Aucune partie de la carcasse de cet animal n'est entrée dans la chaîne alimentaire humaine ou animale et les renseignements préliminaires indiquent que cette bête était âgée entre huit et dix ans. Cela signifie que cette vache a sans doute été exposée à l'ESB avant l'entrée en vigueur de l'interdiction canadienne frappant les aliments du bétail ou au tout début de sa mise en œuvre.

« Compte tenu des renseignements dont nous disposons actuellement, nous ne prévoyons pas de changement pour ce qui est des importations de bœuf du Canada », a déclaré M. Johanns dans un communiqué.

Le Ranchers-Cattlemen Action Legal Fund, United Stockgrowers of America (R-CLAF USA), un groupe américain axé sur l'industrie bovine au pays doute toutefois de l'efficacité de l'interdiction frappant les aliments canadiens et prédit la découverte d'autres cas d'ESB. Le groupe demande au ministère de l'Agriculture des États-Unis de durcir les règles d'importation touchant le bœuf canadien.

La USDA a déjà procédé au retrait du règlement proposé touchant l'importation de bovins âgés de plus de 30 mois, mais M. Johanns affirme que son ministère travaille encore à la modification des règles d'importation proposées pour les animaux plus âgés.

Pendant ce temps, l'ACIA fait enquête sur ce dernier incident, ce qui comprend des recherches pour déterminer la ferme d'origine de l'animal. Ces mesures aideront à vérifier l'âge de la vache infectée, à identifier ses congénères et à trouver des sources potentielles d'aliments du bétail contaminés. L'ACIA procédera à une analyse épidémiologique complète et en publiera les résultats une fois qu'elle sera achevée.

[retour au début](#)

2. Couverture améliorée en cas de marge négative dans le cadre du PCSRA *par Kevin Hursh*

Les producteurs qui ont enregistré des marges négatives (dépenses admissibles supérieures au revenu admissible) bénéficieront d'une meilleure couverture au titre du PCSRA (Programme canadien de stabilisation du revenu agricole) pour l'année financière 2005.



Aucune limite ne sera imposée au nombre de paiements au titre de la marge négative qu'un producteur peut recevoir au cours d'une période de cinq ans. Par le passé, les producteurs ne pouvaient recevoir que deux versements au titre de la marge négative en cinq ans.

L'autre changement est que les producteurs qui affichent une marge de référence négative sont dorénavant admissibles aux indemnités du PCSRA.

La marge de référence est la marge moyenne d'un producteur au cours de la période de cinq ans précédente, pour laquelle les années affichant les marges les plus élevées et les moins élevées sont éliminées. Les producteurs sont désormais admissibles s'ils ont enregistré deux années de marge positive au cours des trois années de référence, et ce, même si leur marge globale est négative.

Les participants au PCSRA n'ont pas besoin de présenter une demande distincte de protection contre les marges négatives. Le calcul de leurs indemnités se fera automatiquement lorsque leurs demandes de participation au PCSRA pour 2005 et 2006 seront traitées.

[retour au début](#)

3. L'Alberta annonce de nouvelles mesures d'aide pour les producteurs

par D. Lorraine Andrews

Le gouvernement de l'Alberta a publié une déclaration de désastre et a engagé 261 millions de dollars pour aider les producteurs agricoles qui subissent l'effet de l'augmentation des coûts des intrants et de l'effondrement des prix des produits de base.

Les producteurs de l'Alberta qui étaient admissibles au PCSRA pour l'exercice d'indemnisation 2004 seront aussi admissibles à ce nouveau financement. Ils n'auront pas à envoyer d'autres formulaires de demande.

Les indemnités seront calculées automatiquement selon les renseignements fournis pour l'exercice 2004 et les participants seront avisés automatiquement. Les marges de référence augmenteront de 25 p. 100 des coûts du carburant et de l'engrais, tandis que la marge de référence générale augmentera de 15 p. 100.

Dans une entrevue récente à l'émission de radio Call of the Land, le ministre provincial de l'Agriculture, de l'Alimentation et du Développement rural, Doug Horner, a mentionné que les conditions ont changé radicalement depuis le printemps, de sorte qu'il est nécessaire de régler les difficultés de trésorerie qu'éprouvent les agriculteurs.

M. Horner a noté que l'humidité satisfaisante au printemps, combinée aux fonds supplémentaires promis par le gouvernement fédéral pour porter secours aux sinistrés, a donné l'impression que les effets de l'écart entre l'augmentation de 15 p. 100 des coûts d'intrants et la chute de 20 p. 100 des prix des produits de base seraient absorbés par le système.

Mais depuis, les températures extrêmement élevées et les faibles niveaux de précipitations ont fait décroître le potentiel de rendement, tandis que les prix des produits de base sont demeurés faibles. Ces facteurs, combinés à l'appréciation du dollar canadien et à la montée en flèche des coûts des intrants, ont eu un effet désastreux sur la trésorerie.

Selon M. Horner, il est devenu évident qu'il faudra un certain temps pour recalculer l'initiative du fédéral en matière de désastre et on a grandement besoin d'un programme permettant de combler les lacunes actuelles.

On estime que la majorité des producteurs admissibles tireront profit de ce programme. Le versement des paiements devrait commencer cet automne. Pour en savoir davantage sur ce programme, visitez le www.agric.gov.ab.ca.

[retour au début](#)

4. Le prélèvement sur les bovins est maintenant remboursable au Manitoba

par Rae Groeneveld

Le conflit entourant un nouveau prélèvement sur les bovins vendus au Manitoba semble s'apaiser à la suite d'une annonce du gouvernement provincial.

La ministre de l'Agriculture, Rosanne Wowchuk, a confirmé qu'une contribution de l'agriculteur de 2,00 \$ par bête entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2006, mais elle prévoit maintenant donner aux exploitants de ranch la possibilité de se faire rembourser leur contribution deux fois l'an.



« Nous laisserons maintenant aux producteurs le soin de décider s'ils veulent que l'industrie de l'abattage se développe dans la province », a expliqué Mme Wowchuk.

Lors de l'annonce du plan initial de contribution de l'agriculteur, en mars, le gouvernement prévoyait rendre ces contributions obligatoires et que la totalité des fonds serait versée à un organisme désigné par le gouvernement appelé le Manitoba Cattle Enhancement Council (MCEC). Celui-ci aurait eu la responsabilité d'affecter des fonds aux nouvelles exploitations d'abattage et de transformation du Manitoba ou aux exploitations en croissance.

L'annonce originale a rendu furieux des groupes comme la Manitoba Cattle Producers Association et la Manitoba Livestock Marketing Association, qui ont déclaré que cette initiative avait été amorcée sans consultation ou le soutien de l'industrie bovine de la province.

Ces groupes ont organisé des réunions au printemps, auxquelles ont participé des milliers d'éleveurs de bétail. Ils ont demandé que ce prélèvement soit remboursable pour que les exploitants de ranch aient leur mot à dire dans les décisions du nouveau Manitoba Cattle Enhancement Council.

« C'est ce que nous demandons depuis le début », se réjouit Ken Crockatt, président de la Manitoba Cattle Producers Association. « Maintenant, si les producteurs sont insatisfaits de ce que fait le MCEC, ils peuvent récupérer l'argent qu'ils lui ont versé. »

« Je pense qu'elle (Mme Wowchuk) obtiendra un soutien plus positif pour cette initiative. Les producteurs nous ont dit qu'ils laisseront sans doute leur argent (dans le fonds du MCEC) et qu'ils suivront le déroulement des choses pendant un à deux ans pour ensuite examiner les options. »

On estime que le nouveau prélèvement permettra d'accumuler un million de dollars par année, et la province fournira la somme équivalente. Le gouvernement a par ailleurs accordé au MCEC une marge de crédit de 10 millions de dollars pour qu'il amorce ses activités. Les entreprises ou les groupes qui veulent construire de nouvelles installations d'abattage ou agrandir leurs installations existantes peuvent maintenant présenter une demande de financement pour leur exploitation.

Mme Wowchuk espère que cette initiative aidera les exploitations manitobaines d'abattage et de transformation du bovin à devenir plus autonomes.

« La raison d'être de cette initiative est de tenter de résoudre la difficulté qu'ont les producteurs à accumuler des capitaux propres suffisants pour aller de l'avant. »

[retour au début](#)

5. Les experts d'assurances de la Saskatchewan sont inondés de réclamations liées à la grêle du mois d'août *par Kevin Hursh*

Les compagnies d'assurance grêle demandent aux producteurs de la Saskatchewan d'être patients pendant que les experts répondent aux demandes d'indemnités qui s'accumulent en provenance de diverses régions à la suite des orages du mois d'août.

Jusqu'au début d'août, les précipitations sous forme de grêle avaient été sous la normale. Mais ce mois-ci, les compagnies signalent être inondées de demandes d'indemnités et les experts accusent environ deux semaines de retard.

Comme les récoltes sont effectuées beaucoup plus tôt qu'à la normale, les producteurs doivent conserver suffisamment de bandes échantillons de cultures endommagées par la grêle pour permettre aux experts en sinistres de les analyser. La Canadian Crop Hail Association indique que pour la plupart des cultures, les producteurs peuvent procéder à la mise en andains sans laisser d'échantillon sur pied pour vérification. En effet, les dégâts causés par la grêle peuvent être estimés même lorsque les cultures sont en andains, à l'exception des lentilles et des pois, pour lesquels des échantillons sont requis.

Pour les cultures qui sont cultivées sans andainage, il est nécessaire de conserver des échantillons sur pied. On recommande aux producteurs de se renseigner auprès de leur compagnie d'assurance grêle au sujet des bandes échantillons appropriées à conserver s'ils prévoient moissonner avant l'estimation des dommages qu'ont subis leurs cultures.

Jusqu'ici, on a reçu environ 10 000 demandes d'indemnités de la part de producteurs de la Saskatchewan. Il s'agit du

quadruple du nombre de demandes reçues le mois passé. Dans l'ensemble, le nombre de demandes reçues cette année dépasse largement celui de l'an dernier.

« Même si le nombre total de demandes n'est que d'environ 10. p. 100 supérieur à la moyenne établie sur cinq ans, un aussi grand nombre de demandes présentées en si peu de temps a fait en sorte que les experts sont incapable de suivre le rythme », explique Rob Goeres, président de la Canadian Crop Hail Association.

M. Goeres note qu'en raison de la précocité des récoltes, de nombreuses cultures sont déjà en sécurité dans les cellules d'entreposage, ce qui devrait permettre de limiter les dommages causés par les orages subséquents.

[retour au début](#)

6. Récoltes précoces par rapport à la normale en Saskatchewan *par Kevin Hursh*

Le temps chaud, combiné dans de nombreux cas au manque de pluie, a fait en sorte que les récoltes de grains sont anormalement avancées en Saskatchewan pour cette période-ci de l'année.

Dans son rapport du 20 août sur l'état des cultures, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de la Saskatchewan estimait que 19 p. 100 des cultures de la province avaient déjà été moissonnées et que 27 p. 100 avaient été mises en andains ou étaient prêtes à être moissonnées sans andainage.



À cette période-ci de l'année, la moyenne quinquennale est de sept pour cent de cultures moissonnées et de 13 p. 100 de cultures mises en andains ou prêtes à être moissonnées sans andainage.

C'est dans le Sud-Ouest de la province, où 44 p. 100 des cultures se trouvent déjà dans des cellules d'entreposage, que les récoltes sont le plus avancées.

Pour ce qui est des cultures ensemencées au printemps, ce sont les lentilles qui, moissonnées à 65 p. 100, affichent le taux de récolte le plus élevé, suivies des petits pois, moissonnés à 64 p. 100.

Les températures élevées et les faibles pluies ont entraîné la détérioration du taux d'humidité des couches arables dans les terres agricoles. En effet, vingt-neuf pour cent des estimateurs de récoltes ont établi que le taux d'humidité des couches arables était très faible cette semaine.

Enfin, dans les pâturages et les champs de foin, 33 p. 100 des estimateurs de récoltes ont qualifié le taux d'humidité des couches arables de très faible.

[retour au début](#)

7. Mouche de la pomme détectée en Colombie-Britannique *par Peter van Dongen*

Les producteurs de fruits de verger de la Colombie-Britannique doivent se préoccuper d'un nouveau ravageur. En effet, on a détecté la mouche de la pomme à plusieurs endroits dans les environs d'Abbotsford, en C.-B. C'est la première fois qu'on trouve cet insecte dans la province.



La mouche de la pomme est une mouche qui ne présente aucun danger pour la santé humaine, mais qui endommage sérieusement les pommes et les fruits à chair tendre. Pendant son stade larvaire, cet insecte creuse des tunnels dans la chair du fruit, ce qui le rend invendable. Les principaux arbres hôtes sont le pommier, le pommetier et l'aubépine.

On rencontre ce parasite partout au Canada (sauf à Terre-Neuve), et il est aussi répandu aux États-Unis. L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) l'a détecté en C.-B. lors d'activités de dépistage de routine. Tous les sites infectés sont situés à moins de dix kilomètres de la frontière avec l'État de Washington, où ce parasite a été détecté l'an dernier.

« Il est venu du Sud », confirme Glen Lucas, directeur général de la B.C. Fruit Growers' Association, notant que cet insecte parcourt environ deux kilomètres par année. Il ajoute que la principale préoccupation actuelle est d'empêcher la mouche d'atteindre les régions où l'on fait la production commerciale des fruits de verger, dans les vallées de l'Okanagan, de Similkameen et de Creston.

On pense que la chaîne Côtière constituera une barrière naturelle efficace pour empêcher la mouche de la pomme de se propager dans ces régions. Cependant, il est possible que le parasite soit transporté par l'homme, comme dans un fruit infesté ou dans de la terre extraite à proximité d'un arbre infecté.

« Nous essayons de faire améliorer la signalisation routière et de d'aviser le public de bien vouloir éviter d'amener de la terre, des plantes ou des pommes d'arrière-cour dans la région de l'Okanagan », indique M. Lucas, qui ajoute que l'on doit éliminer et non pas composter les fruits infestés.

De plus, l'ACIA travaille de concert avec l'industrie pour élaborer des protocoles efficaces en matière de transport du matériel de pépinière commercial. L'Agence a aussi prolongé sa période d'enquêtes visant à détecter la mouche de la pomme en C. B. jusqu'à la fin de la saison de croissance.

Il existe des pesticides pour éliminer la mouche de la pomme, note M. Lucas, mais les producteurs préfèrent ne pas pulvériser pour des raisons à la fois économiques et sanitaires.

Pour en savoir davantage, visitez le www.agf.gov.bc.ca/cropprot/applemaggot.htm.

[retour au début](#)

8. Prolongation de la période de présentation des demandes daide pour les producteurs touchés par les inondations

par Kevin Hursh

Le gouvernement fédéral a reçu moins de réclamations qu'il ne l'avait prévu de la part des agriculteurs qui n'ont pas été en mesure de semer en 2005 et en 2006 en raison de l'humidité excessive du sol. Par conséquent, il accorde aux producteurs deux mois supplémentaires pour présenter une demande d'aide financière au titre du Programme de cultures de couverture.

Au départ, la date limite pour présenter une demande en vertu de ce programme doté d'un budget de 50 millions de dollars était le 31 août. La nouvelle date limite pour les campagnes agricoles de 2005 et de 2006 a été fixée au 31 octobre.

Jusqu'à présent, on a reçu environ 8 000 demandes d'indemnisation pour plus de 2,5 millions d'acres dans le cadre de ce programme, mais ce chiffre ne représente qu'environ le tiers du nombre total de demandes prévu.

Les agriculteurs, en particulier ceux de la Saskatchewan et du Manitoba, où une vaste superficie de terres agricoles a été impossible à ensemerer à cause de l'humidité excessive, peuvent obtenir un montant unique de 15 \$ l'acre. Toutes les exploitations du Canada touchées par les inondations printanières pendant les campagnes agricoles 2005 et 2006 sont admissibles.

Les bénéficiaires de l'assurance-production qui ont fait une demande d'indemnisation en raison des inondations ont normalement reçu automatiquement des formulaires de demande par la poste. Il est également possible de s'en procurer en téléphonant au 1-800-667-8567.

[retour au début](#)

9. La découverte d'un ravageur au Québec pousse les États-Unis à imposer certaines restrictions commerciales

par Allison Finnamore

La découverte d'un ravageur de la pomme de terre, le nématode doré, dans un champ de 30 acres au Québec a conduit les États-Unis à imposer des restrictions commerciales à certains produits québécois.



Cette créature miniature qui ressemble à un ver a été découverte à la mi-août dans une ferme de la municipalité de Lajemmerais, à environ 20 kilomètres à l'Est de Montréal. Le champ où l'on a fait cette découverte demeure en quarantaine.

La liste des produits québécois interdits devait être plus longue qu'elle ne l'est, mais l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) indique qu'elle a travaillé avec les États-Unis pour diminuer le nombre de produits touchés.

« Nous avons eu de longues discussions avec les États-Unis afin de réduire les exigences commerciales qu'ils comptent imposer temporairement et nous avons fait des progrès notables afin de limiter le nombre de régions et de produits touchés au Canada, » a déclaré Chuck Strahl, ministre d'Agriculture et Agroalimentaire.

S'ils sont exempts de terre, les produits suivants peuvent être exportés aux États-Unis : les végétaux avec racines, les collets et les racines de végétaux destinés à la propagation, les bulbes, les cormes, les rhizomes et les tubercules de plantes ornementales, les cultures racines (autres que la pomme de terre), les petites céréales et le soja, le foin, la paille, la litière végétale, etc., les épis de maïs en feuilles, les contenants, les outils et autre équipement agricoles.

Les produits interdits d'entrée aux États-Unis en provenance de la province de Québec sont les pommes de terre de semence, destinées à la consommation ou à la transformation, le sol et les produits connexes, ainsi que le gazon à pelouse.

L'ACIA poursuit son enquête sur cette ferme québécoise. Elle procède à l'examen des registres d'utilisation des terres, du matériel et de l'origine des graines de la ferme touchée et l'ACIA effectue « un vaste prélèvement d'échantillons de racines et de sol ». La ferme touchée ne produit pas de pommes de terre de semence et n'est pas située à proximité d'un lieu de production de semences. Des agents du ministère américain de l'Agriculture (USDA) agissent à titre d'observateurs dans le cadre de l'enquête de l'ACIA.

Le nématode doré ne présente aucun danger pour la santé humaine, mais il peut réduire la production de pommes de terre et d'autres cultures, comme les tomates et les aubergines, jusqu'à 80 p. 100. Il est difficile de l'éradiquer, indique l'ACIA, parce qu'il peut rester dormant dans le sol pendant des décennies.

Visitez le <http://www.inspection.gc.ca/english/plaveg/pestrava/gloros/glorose.shtml> pour obtenir d'autres détails en anglais ou le <http://www.inspection.gc.ca/francais/plaveg/pestrava/gloros/glorosf.shtml> pour obtenir des détails en français.

[retour au début](#)

10. Promotion des programmes destinés aux exploitations agricoles

par Anne Howden Thompson

Malgré tous les développements et les innovations technologiques adoptés pour améliorer le flux de l'information dans notre société moderne où nous vivons à un rythme effréné, les représentants de l'industrie agricole ont constaté que les producteurs primaires n'utilisent pas tous les outils et les ressources qui sont à leur disposition.

« Ce qu'on nous a dit..., c'est que les producteurs ne profitent pas des programmes qui leur sont offerts... en matière de planification d'entreprise agricole », explique William McClounie, gestionnaire des projets spéciaux à l'ACC Farmers' Financial (ACCF), de Guelph.

Afin d'encourager la prise en charge par les producteurs, l'ACCF a élaboré la campagne de sensibilisation à la gestion d'entreprises agricoles vers le début de cette année grâce aux fonds qui leur ont été versés par le truchement de l'Institut de la gestion agricole (IGA). Cette campagne vise à accroître l'adoption de programmes existants destinés aux exploitations agricoles, à encourager la croissance et à améliorer la prospérité générale des exploitations agricoles de l'Ontario.

Organisation agricole à but non lucratif fondée en 1992 par une coalition d'associations agricoles, l'ACCF se spécialise dans la prestation de différents services financiers à la collectivité agricole. La nouvelle campagne cadrerait bien avec le mandat de l'équipe de l'ACCF. « Pour nous, de bons gestionnaires signifient de bons emprunteurs », indique M. McClounie.

Cependant, en raison de la vaste gamme de programmes qui sont déjà offerts à la fois par le gouvernement et différents organismes, M. McClounie admet qu'il se peut que les producteurs soient tout simplement « submergés » par toute cette information. Dans ce contexte, le nouveau programme vise notamment à mieux coordonner les données et les ressources existantes. On examinera ainsi les stratégies de commercialisation et les ensembles de mesures d'encouragement qui existent en vertu des programmes existants à mesure qu'évoluera le programme.

L'un des autres éléments de cette campagne est l'élaboration du programme *Let's Talk*.

Pendant des séances de groupes de discussion stratégiques, M. McClounie indique que les participants ont décrit la planification d'entreprises agricoles et la gestion financière comme une « affaire personnelle ». Comme cette attitude ancrée peut constituer un obstacle à la participation, M. McClounie indique qu'on a élaboré le programme *Let's Talk* pour « créer cette ambiance propice aux échanges et à la compréhension des besoins, ce qui permet de diriger les agriculteurs vers les programmes qui leur conviennent le mieux ».

Dans le cadre de cette campagne, l'ACCF continuera d'analyser les raisons pour lesquelles les producteurs ne profitent pas des programmes existants.

M. McClounie mentionne que le but de cette nouvelle campagne est de s'assurer que la gestion des entreprises agricoles est une priorité des exploitations agricoles d'aujourd'hui. « Nous pouvons aider les exploitants à trouver les outils qui sont adaptés à leurs besoins », poursuit M. McClounie.

On encourage les producteurs qui veulent accéder aux ressources existantes à communiquer avec l'un ou l'autre des organismes suivants :

- Centre de formation de Financement agricole Canada : 1-888-332-3301 ou http://www.fcc-fac.ca/fr/LearningCentre/training_centre_f.asp
- Services-conseils aux exploitations agricoles canadiennes : 1-866-452-5558 or www.agr.gc.ca/renouveau
- Conseil canadien de la gestion d'entreprises agricoles : 1-888-232-3262, www.farmcentre.com ou par courriel à council@cfbmc.com
- Canadian Association of Farm Advisors : 1-877-474-2871 ou www.cafanet.com/membership/directory.html ou par courriel à info@cafanet.com

[retour au début](#)

11. La CCB fait la promotion d'une nouvelle méthode d'évaluation de l'orge brassicole

par D. Lorraine Andrews

La Commission canadienne du blé (CCB) encourage fortement l'utilisation d'une nouvelle méthode d'évaluation qui fait appel à l'analyse rapide de la viscosité (ARV) pour aider à prévoir à quel moment l'orge entreposé risque de perdre de l'énergie de germination.



Michael Brophy, expert technique de l'orge brassicole du Service du développement des nouvelles variétés et des marchés de la CCB, indique que « pour les récoltes de 2006, la CCB, en tant qu'organisation, utilise l'ARV comme une des spécifications que les sociétés céréalières doivent fournir lorsqu'elles soumissionnent pour fournir de l'orge brassicole. Cette nouvelle technologie en 2006 nous donne davantage d'information sur la qualité de l'orge en vue de sa livraison. »

Cette méthode a été élaborée en vertu d'un programme de recherche appuyé par la CCB, le Laboratoire de recherches sur les grains de la Commission canadienne des grains, la Automated Quality Testing, Cargill, Agricores United et Saskatchewan Wheat Pool pour détecter le début de prégermination chez l'orge. En effet, on ne peut détecter cette condition par un simple examen visuel.

Selon M. Brophy, cette technologie est semblable à la technique de l'ARV utilisée pour prédire l'indice de chute du blé en mesurant les niveaux élevés d'alpha-amylase dans les grains. Les graines de céréales produisent cette substance si elles ont été soumises à un stimulus environnemental, comme l'humidité du sol, avant la germination proprement dite.

La recherche a montré qu'il existe une corrélation directe entre la valeur de l'ARV et la durée pendant laquelle l'orge sélectionnée a pu être entreposée avant de risquer d'atteindre un niveau inférieur au taux minimal de germination qui est de 95 p. 100. M. Brophy croit que le principal avantage de cette méthode est qu'elle aide à déterminer quelles cultures d'orge doivent être envoyées dans le système de transformation avant que leurs conditions ne se détériorent et qu'elles ne soient plus acceptables aux fins du maltage.

M. Brophy indique que la CCB encourage aussi les sociétés céréalières et les producteurs de céréales à utiliser cette méthode comme outil de gestion du risque pour obtenir un meilleur degré d'information sur la capacité d'entreposage de l'orge brassicole à long terme et pour évaluer les possibilités de livraison. « Certaines sociétés céréalières disposent de cette technologie à l'interne. Nous encourageons les agriculteurs à demander au sélectionneur d'orge brassicole de leur société céréalière s'il est possible d'utiliser cette méthode à l'échelle de la société céréalière et du producteur également. »

Pour en savoir davantage sur ce nouvel outil, consultez la section Publications du site Web de la CCB au www.cwb.ca.

[retour au début](#)

12. Analyse du marché – Mise à jour sur les marchés des oléagineux **par Mike Jubinville de Pro Farmer Canada**

Les tendances commerciales saisonnières négatives contribuent peut-être à exercer une pression sur les prix à terme du soya de Chicago. Dans une certaine mesure, les fonds spéculatifs ont compensé toutes les positions courtes. Cela n'apporte sans doute qu'un soutien symbolique contre les facteurs économiques saisonniers fondamentaux à la baisse, qui ont déjà fait diminuer les prix à terme du soya de 75 cents US le boisseau au cours des six dernières semaines.



Les tentatives de redressement demeureront limitées en raison des prévisions météorologiques favorables et des cotes de condition améliorées des cultures ce mois-ci pour le Midwest américain. Bien qu'il subisse lui aussi la tension sur les prix, le marché de l'huile de soya a connu un certain redressement cette semaine en raison de la relance du marché du pétrole brut et de la tendance haussière généralisée entourant son association avec un secteur émergent du biodiesel. Mais de façon générale, le marché du soya demeure fragile.

Pendant ce temps, les prix à terme du canola de Winnipeg ont aussi subi des pressions dans l'attente de la

publication, vendredi (25 août), du rapport de Statistique Canada sur la production agricole.

Notre prévision à long terme pour le marché du canola demeure inchangée : une amélioration des prix au comptant est prévue pour l'année commerciale 2006-2007. En effet, le facteur demande du marché du canola semble assez fort, et les disponibilités à court terme semblent plutôt abondantes. Comme on prévoit une production abondante (et même croissante) de soya aux États-Unis grâce à l'émergence de conditions de croissance favorables en août, la possibilité que les perspectives de prix actuelles s'améliorent semble limitée, à mon humble avis. À moins, bien sûr, que de nouveaux renseignements surgissent.

Au chapitre de la fixation des prix, les prix sur les marchés des oléagineux demeurent stagnants depuis déjà un moment, et établiront peut-être un creux en septembre ou en octobre. Si l'on suppose qu'il ne surviendra pas de problème grave de culture ou de récolte à partir de maintenant, je ne serais pas du tout surpris que les prix à terme à échéance rapprochée du soya de Chicago chutent à environ 5,00 \$US le boisseau et qu'une glissade de 10 à 20 \$US la tonne n'entraîne un risque accru de baisse sur le marché du canola. Je pense qu'il est trop tôt pour soutenir ce marché axé sur la demande, qui évolue progressivement.

Même si l'on prévoit une amélioration des prix plus tard au cours de la nouvelle année commerciale, la semaine dernière, les graphiques illustrant la situation du marché actuel indiquaient un prix final de 285 \$ la tonne et une zone de résistance située entre 300 et 304 \$ la tonne par rapport à la base applicable au contrat de novembre sur le canola.

Si l'intérêt pour le commerce d'exportation demeure fort, beaucoup s'étonnent que les prix du canola soient élevés par rapport à ceux du soya. Les exportateurs ne veulent pas inscrire encore beaucoup de marchandises à court terme en raison de contraintes logistiques. Les livraisons des agriculteurs devraient reprendre considérablement la semaine prochaine.

Par ailleurs, je soupçonne que la congestion ferroviaire posera aussi problème cet automne – une grande quantité de grains doit être acheminée par les pipelines commerciaux en un court laps de temps cet automne. Malgré le raffermissement des niveaux de la base applicable au canola à Vancouver, le prix à la ferme risque de demeurer inchangé en raison, notamment, des préoccupations liées à cette congestion ferroviaire. En fait, les niveaux de base à la ferme risquent de diminuer d'encre 5,00 \$ au cours des deux prochaines semaines parce que les ventes effectuées dès la récolte commencent à augmenter considérablement. Conformément au portrait actuel que brosse Pro Farmer Canada de la commercialisation du canola, il serait prudent pour les producteurs d'entreposer la plus grande quantité possible de graines non tarifées cet automne.

Les perspectives générales relatives aux oléagineux demeurent inchangées : la tendance nette du marché est affaiblie pour les quelques prochaines semaines. Le risque de perte en cas de baisse de prix du canola devrait être limité grâce à une très forte demande d'exportation, mais il se peut que l'on expérimente à nouveau les creux qu'on a connus récemment pendant cette période. Il faut aussi noter que le dollar canadien a de nouveau dépassé les 90 cents US cette semaine, ce qui est mauvais pour le marché du canola.

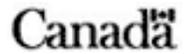
Mike Jubinville de Pro Farmer Canada offre de l'information sur les marchés des produits et les stratégies de marketing. Téléphoner au (204) 654-4290 ou se rendre à l'adresse <http://www.pfcanada.com> pour en savoir plus au sujet des services qu'il offre.

[retour au début](#)

L'éditeur et les journalistes d'AgriSuccès Express de FAC tentent de fournir une information et des analyses exactes et utiles. L'éditeur et FAC/AgriSuccès ne garantissent pas la précision de l'information contenue dans ce rapport et ne sauraient être tenus responsables de toute action ou décision prise par le lecteur à la lecture de ce bulletin.

Ce bulletin est protégé par des droits d'auteur et est destiné à la seule utilisation personnelle de l'abonné. Il ne peut être reproduit ou transmis électroniquement à d'autres sociétés ou personnes, en totalité ou en partie, sans la permission écrite préalable de FAC/AgriSuccès. Les opinions exprimées dans les articles de ce bulletin n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement l'opinion de l'éditeur ou de FAC/AgriSuccès.

Copyright 2006 - Financement agricole Canada

The logo for Canada, featuring the word "Canada" in a serif font with a small crown above the letter 'a'.